



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.1002

OBJET : MOBILISATION DU PARC PRIVE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Eric CHEVALIER, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Hervé GUERRERA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 04/10/10**

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : MOBILISATION DU PARC PRIVE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En ses séances du 1er février et 8 mars 2010, le Conseil municipal a délibéré, de façon favorable, sur le projet de mobilisation du parc privé à mettre en place sur le centre ville d'Aix en Provence.

Il est rappelé que cette action constitue le volet habitat du Plan Directeur du Centre Ville comportant différentes mesures visant à améliorer la qualité résidentielle du Centre ville.

Dans la délibération précitée du 8 mars 2010, il vous était proposé un plan de financement permettant de lancer l'action dès 2010 et de la poursuivre en 2011.

Le plan de financement était le suivant :

ANNEE		VILLE	CPA	REGION	ETAT	DEPARTEMENT	TOTAL
2010	Enveloppe supplémentaire OPAH (aides aux propriétaires pour travaux)	84 000 €	156 000 €			10 000 €	250 000 €
	Gestion locative personnalisée.		166 000 €	175 000 €	70 000 €	39 000 €	450 000 €
2011	Enveloppe supplémentaire OPAH (aides aux propriétaires pour travaux)	84 000 €	156 000 €			10 000 €	250 000 €
	Gestion locative personnalisée.		166 000 €	175 000 €	70 000 €	39 000 €	450 000 €
TOTAL		168 000 €	644 000 €	350 000 €	140 000 €	98 000 €	1 400 000 €
Répartition du total en %		12%	46%	25%	10%	7%	100%

A ce jour, seules les demandes déposées auprès de la Communauté du Pays d'Aix et de la Ville ont abouti.

Les négociations entreprises avec la Région, le Département et l'Etat, au titre du PNRQAD n'ont pas reçu pour l'instant de concrétisation.

Le plan de financement se résume donc aux participations de la CPA et de la Ville soit la somme de 406 000€ pour l'année 2010.

Parallèlement, des contacts fructueux ont pu être noués avec certains propriétaires du Centre Ville sur la base du nouveau dispositif prévu, ce qui permettrait de l'engager, dès à présent, de façon efficace.

Il est donc proposé d'engager l'action, dès ce 4^{ème} trimestre, en mobilisant le financement disponible correspondant au traitement d'une trentaine de logements pour 2010.

Par ailleurs, les efforts en vue d'obtenir les financements nécessaires à une action de plus grande envergure, à mener en 2011, seront poursuivis.

L'Etat, le Conseil Général ainsi que le Conseil Régional, au titre du contrat de développement 2010-2013, seront à nouveau sollicités.

Sur la base de cette nouvelle consultation, permettant de calibrer les objectifs et le budget de l'action pour l'année 2011, il sera proposé au Conseil d'adopter, en fin d'année, le plan de financement de l'action correspondant.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **PROPOSER** d'engager l'action, dès ce 4^{ème} trimestre, en mobilisant le financement disponible correspondant au traitement d'une trentaine de logements pour 2010.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances et au Budget, à signer tout document afférent à ce dossier.

**2010.1002 - MOBILISATION DU PARC PRIVE - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**